

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie portail Sciences de l'Ingénieur au second semestre 2024/2025** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Julien DENOULET (MCF)

Agnès BEE (MCF)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2024

La Présidente de Sorbonne Université


**Pour la Présidente de Sorbonne
Université et par délégation
Frédérique PERONNET
Doyenne
Faculté des Sciences et Ingénierie**

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie portail Sciences de la Matière au second semestre 2024/2025** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Benoît BRAIDA (MCF)

Agnès BEE (MCF)

Article 2


Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2024

La Présidente de Sorbonne Université


**Pour la Présidente de Sorbonne
Université et par délégation
Frédérique PERONNET
Doyenne
Faculté des Sciences et Ingénierie**

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie portail Sciences de la Nature au second semestre 2024/2025** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Isabelle BORDE (MCF)

Agnès BEE (MCF)

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2024

La Présidente de Sorbonne Université


**Pour la Présidente de Sorbonne
Université et par déléguation
Frédérique PÉRONNET
Doyenne
Faculté des Sciences et Ingénierie**

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1.

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie portail Sciences Formelles au second semestre 2024/2025** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Laurent KOELBLEN (MCF)

Agnès BEE (MCF)

Article 2.

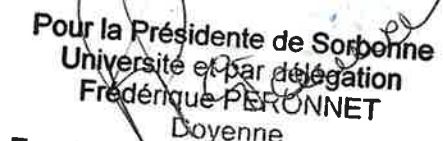
Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2024

La Présidente de Sorbonne Université


Pour la Présidente de Sorbonne
Université et par délégation
Frédérique PÉRONNET
Doyenne
Faculté des Sciences et Ingénierie

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en vue de la réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers une des formations de la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie, Sorbonne Université

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, notamment les articles L.612-3, D.612-1-13 et suivants

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en première année de Licence ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Médecine et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux de **réorientation semestrielle des étudiantes et étudiants vers la première année du cycle d'intégration à la Faculté des Sciences et Ingénierie enseignement à distance au second semestre 2024/2025** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président de la commission

Sophie NEVEU (PU)

Membres de la commission

Agnès BEE (MCF)
Matthew CHARLES (MCF)

Article 2


Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 2024

La Présidente de Sorbonne Université


Pour la Présidente de Sorbonne
Université en déléguation
Frédérique PERONNET
Présidente
Faculté des Sciences et Ingénierie